

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 40	Absent(s) excusé(s) : 11	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 3
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 12 mars 2024

Vote(s) pour : 43  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 18 mars 2024,**

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2024-03-18-BD-15 :

**Octroi d'une subvention 2024 à l'Etablissement Public Local d'Enseignements et de Formations Professionnelles Agricoles de Metz-Courcelles-Chaussy relative à l'accompagnement des maraichers installés sur l'Espace Test Agricole (ETA) de l'agropole - Plateau de Frescaty.**

Rapporteur : Monsieur Michel TORLOTING

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 17 octobre 2011 portant adhésion conjointe de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et de la Chambre d'Agriculture de Moselle au réseau "Terres en Villes",  
VU la convention conclue entre l'Etat et Metz Métropole n° GE2021-10 relative au PAT « Metz Métropole » portant attribution d'une subvention,  
VU la convention d'objectifs et de moyens 2022-2024 signée entre Metz Métropole et l'EPLFPA Metz-Courcelles-Chaussy relative à la mise en œuvre et au développement de l'Espace Test Agricole (ETA) sur l'agropole du Plateau de Frescaty,  
Vu le budget primitif 2024,  
CONSIDERANT l'intérêt pour Metz Métropole de co-porter le développement et l'animation du dispositif d'ETA sur l'agropole du Plateau de Frescaty au côté de l'EPLFPA Metz-Courcelles-Chaussy,  
CONSIDERANT que Metz Métropole, par l'octroi d'une subvention 2024 à l'EPLFPA Metz-Courcelles-Chaussy, participe à la volonté commune de maintenir et développer l'agriculture périurbaine sur son territoire, en lien avec son action dans les champs du développement économique, de l'aménagement de l'espace, du développement durable et de l'alimentation,  
DECIDE d'octroyer une subvention d'un montant de 8 000 € à l'EPLFPA Metz-Courcelles-Chaussy. La participation financière 2024 de Metz Métropole à l'EPLFPA Metz-Courcelles-Chaussy sera conditionnée à la remise d'un rapport de missions conclusif à remettre pour le 30 novembre 2024.  
DECIDE que la subvention sera versée selon la répartition suivante, conformément à la convention d'objectifs et de moyens 2022-2024 :  
- 50 % de cette somme, soit 4 000 €, sur demande de l'EPLFPA Metz-Courcelles-Chaussy,

- Le solde, sur présentation d'un bilan de l'action 2024, à remettre pour le 1<sup>er</sup> novembre 2024.

Metz, le 19 mars 2024

Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER  
Directeur Général des Services

Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT



## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20240318-2023-03-DB15-DE

**Numéro de l'acte :** 2023-03-DB15  
**Date de décision :** lundi 18 mars 2024  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Octroi d'une subvention 2024 à l'Etablissement Public Local d'Enseignements et de Formations Professionnelles Agricoles de Metz-Courcelles-Chaussy relative à l'accompagnement des maraichers installés sur l'Espace Test Agricole (ETA) de l'agropole - Plateau de Frescaty  
**Classification :** 7.5 - Subventions  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 20/03/2024  
**Numéro AR :** 057-200039865-20240318-2023-03-DB15-DE  
**Document principal :** 99\_DE-15.pdf

#### Historique :

20/03/24 11:39	En cours de création	
20/03/24 11:40	En préparation	Catherine DELLES
20/03/24 11:56	Reçu	Catherine DELLES
20/03/24 11:59	En cours de transmission	
20/03/24 12:00	Transmis en Préfecture	
20/03/24 12:04	Accusé de réception reçu	